

Règles de conduite
 "À Valmont-sur-Parc, chacun a sa place!"



		RÈGLES (comportements attendus)		RAISONS (pourquoi le faire)
1. Respect de soi	1.1	J'arrive à l'heure le matin et le midi (voir billet de retard annexe III).	>	Pour être prêt à travailler en même temps que mon groupe.
	1.2	Je m'habille convenablement et décemment selon les saisons (voir les consignes complémentaires en annexe I).	>	Pour être confortable lors de mes activités et parce qu'il y a des tenues pour sortir, faire du sport et d'autres pour aller à l'école.
	1.3	À la collation, j'apporte des aliments de valeur nutritive élevée comme des fruits, des légumes ou du fromage.	>	Pour prendre soin de ma santé. Pour favoriser mes apprentissages et avoir une attention plus soutenue.

***** Toute autre collation contenant des noix ou des arachides est formellement interdite afin d'assurer la sécurité des enfants allergiques.**

2. Le respect des autres	2.1	J'écoute, j'agis, je parle respectueusement et je m'adresse à tous les intervenants de l'école en employant la formule de politesse "madame, monsieur" et je fais preuve de civisme et de savoir-vivre.	>	Pour inculquer des notions de respect envers les adultes.
	2.2	J'évite et je refuse toute forme de violence verbale, physique, ainsi que l'intimidation et la violence dans l'espace virtuel (voir annexe II).	>	Pour être bien, en confiance et en sécurité dans mon école. Chacun a droit à sa place et au respect.
	2.3	Je suis respectueux dans mes gestes et mes paroles envers les adultes et les élèves.	>	Pour favoriser un climat harmonieux.
	2.4	Je suis ouvert et tolérant face à la différence des autres.	>	Pour reconnaître que chaque personne a sa place dans notre école.
	2.5	Lorsque je trouve un objet, je le rapporte au secrétariat. Le vol ne sera pas toléré.	>	Pour vivre dans un milieu sécuritaire.
	2.6	Je règle mes conflits de façon pacifique. (voir annexe IV)	>	Pour favoriser les relations interpersonnelles harmonieuses.

*****Si tu adoptes ces attitudes positives, il y a de fortes chances qu'on en fasse à ton égard!**

Le respect de l'environnement	3.1	Je garde les lieux autour de moi en bon état.	>	Pour vivre dans un milieu sain et sécuritaire.
	3.2	Je prends soin de mon matériel et de celui qui m'est prêté. Si j'endommage volontairement ou par négligence un des biens de l'école, une contribution financière sera exigée à mes parents en vue de réparer ou de remplacer l'objet.	>	Pour garder le matériel en bon état et pour reconnaître la valeur du matériel.
	3.3	Je circule à pied ou à bicyclette sur les voies réservées à cette fin.	>	Pour ma sécurité, pour respecter l'environnement et pour éviter les accidents.
	3.4	J'évite d'apporter des objets personnels à l'école à moins que mon enseignant ne me le permette (jeux électroniques, cellulaire, etc.).	>	Pour éviter les bris, les conflits, les vols et les gestes malheureux.

***** Si tu t'engages à préserver l'environnement, tu te prépares à un bel avenir !**

4. Sécurité	4.1	J'adopte un comportement sécuritaire pour moi et pour les autres en tout temps.	>	Pour vivre dans un climat sécuritaire, agréable et favorable aux apprentissages. Pour assurer ma sécurité et celle des autres.
	4.2	Je me déplace en rang dès que la cloche sonne et je garde le silence dès que j'entre dans l'école. Je circule en marchant silencieusement dans les corridors.		
	4.3	Je range ma bicyclette dans le support prévu à cette fin et l'utilise seulement aux endroits permis. (Je marche à côté de ma bicyclette sur les trottoirs de l'école.)		
	4.4	J'évite de venir à l'école en patins à roulettes et en planche à roulettes.		
	4.5	Je ne sors pas des limites de la cour ou de l'école sans permission.		
	4.6	J'adopte un comportement sécuritaire dans le transport scolaire. Aucune manifestation de violence ou d'intimidation ne sera tolérée dans le transport scolaire.		
	4.7	Je n'apporte pas d'objet dangereux à l'école.		
	4.8	Je respecte les consignes relatives à la "Pratique d'utilisation d'Internet comme outil pédagogique par les élèves" (voir annexe V).	>	Pour utiliser les outils mis à ma disposition de façon pédagogique.

*****La sécurité est la responsabilité de tous.**

Date : _____

Groupe : _____



2021-2022

Billet d'alerte aux règles de vie

Chers parents, votre enfant : _____ a eu () **alerte(s)** aux règles de vie.

- | | |
|---|------------------|
| A) Intimidation (application du protocole) | 6 alertes |
| B) Je dois respecter les autres dans mes gestes | |
| () Violence (physique, verbale, dans l'espace virtuel) | 3 alertes |
| () Bousculade | 1 alerte |
| C) Je dois respecter les autres dans mes paroles | |
| () Impolitesse (verbale et/ou non-verbale) | 3 alertes |
| () Paroles grossières | 1 alerte |
| D) Je dois respecter les règles de l'école | |
| () Bris, vandalisme, vol | 3 alertes |
| () Je lance des objets (roches, balles de neige,...) | 1 alerte |
| () Déplacements inutiles et/ou inadéquats, sortie de la cour | 1 alerte |
| () Je me place en rang dès que la cloche sonne | 1 alerte |
| () Je ne coopère pas avec l'adulte | 1 alerte |
| () Je n'avoue pas mes torts | 1 alerte |
| () Tenue vestimentaire | 1 alerte |
| () Autres règles de conduite : _____ | 1 alerte |
| (Inscrire le no. du règlement non respecté) | |

Gestes de réparation : _____

Commentaires : _____

Conséquences	Après 3 alertes	une retenue de 30 minutes
	Après 6 alertes	une retenue de 60 minutes
	Après 9 alertes (retenue)	avis de l'enseignant aux parents et rencontre avec la T.E.S.
	Après 12 alertes (retenue)	une communication de la direction aux parents suivie d'une étude de cas*

*** Possibilité de suspension interne ou externe**

Veillez signer et retourner ce billet d'alerte.

Signature de la personne ayant émis cet avis

Signature des parents



Conséquences possibles en cas d'alertes

1. Réparation du geste inadéquat.
2. Échange, réflexion ou retenue.
3. Stage dans un autre groupe.
4. Rencontre avec divers intervenants.
5. Retrait de la classe.
6. Exclusion d'activités.
7. Rencontre parent(s)-direction-enseignant-éducateur(s)-élève.
8. Suspension (interne ou externe).
9. Possibilité d'expulsion.

Note : Les conséquences ne s'appliquent pas nécessairement dans l'ordre. Une étude de cas est faite et une décision est prise selon la gravité de l'alerte et aussi en fonction de la dynamique de l'élève.

Bousculade violence physique, verbale et/ou non verbale

Lettre d'excuses.
Je rends service.
Je marche à la récréation.
Faire une affiche antiviolence.

Impolitesse envers les pairs/l'adulte

Lettre d'excuses.
Je m'implique dans le groupe en étant gardien de la paix.
J'assume la tâche de l'adulte que j'ai contestée.
Un service par jour à l'enseignant toute la semaine ou à la récréation.

Paroles grossières

Je perds le droit de parole pour un certain temps.
Je m'excuse devant le groupe pour les dérangements.
J'écris la définition des mots que j'ai dits, je trouve un synonyme positif et je fais signer par mes parents.

Bris, vandalisme, vol

Je nettoie mon dégât.
À la récréation, j'aide le concierge dans une tâche.
Je fais du travail communautaire après l'école.
Je prépare un message à l'interphone ou une affiche sur le recyclage.
Travaux communautaires.

Je mâche de la gomme

J'écris un message de la règle à mes parents et je fais signer.
Je vérifie les bureaux et les chaises pour décoller les gommes.

Déplacements inutiles et/ou inadéquats, sortie de la cour

Je deviens agent de circulation.
Je prépare une affiche, je la fais approuver et je l'expose.
Je marche à la récréation en compagnie d'un adulte.
Je vais rencontrer les groupes que j'ai dérangés pour présenter mes excuses.

Apporter un objet inapproprié à l'école

J'explique aux élèves pourquoi je rapporte mon objet à la maison.
Je dois écrire une lettre convaincante afin qu'on me rende mon objet.

Je lance des objets (roches, balles de neige...)

Je fais une affiche antiviolence.
Je fais une affiche expliquant les règles du jeu.
Travaux communautaires (ramasser les roches).

**École Valmont-sur-Parc
2021-2022**

Avis de retenue

Chers parents,

Votre enfant: _____ du groupe ____ sera en retenue le _____ de _____ à _____ parce qu'il a eu trois (3) alertes aux règles de vie. De plus, après les trois prochaines alertes, la retenue sera de soixante (60) minutes.

Note : La responsabilité du transport de l'enfant revient aux parents.

- Mon enfant ira au service de garde.
- Mon enfant retournera à pied à la maison.
- J'attendrai mon enfant à l'extérieur devant l'école.

Veillez signer et retourner cet avis.

Signature de l'enseignant(e)

Date

Signature des parents

Signature de la direction

Annexe I

Consignes décrivant l'habillement et la coiffure qui sont en conformité avec les valeurs de l'école Valmont-sur-Parc.

▪ Voici les vêtements prohibés

- Vêtement à bretelles « spaghetti » (moins de 2 cm).
 - Jupe, short ou robe (plus court que la longueur mi-cuisse).
 - Pantalon à taille basse qui laisse voir le sous-vêtement.
 - Chandail ou camisole qui ne couvre pas la totalité du ventre et du dos.
 - Vêtement avec des logos prônant la violence, le racisme, la haine...
 - Interdit de porter en classe ou dans l'école chapeau, casquette ou autre couvre-chef destiné à être porté à l'extérieur.
 - Les sandales de plage (style « gougounes ») sont interdites.
-
- L'habit de neige ou l'habit imperméable est obligatoire pour jouer sur les montagnes de neige.
 - Le port des souliers est obligatoire en tout temps à l'intérieur de l'école.
 - Avoir des souliers de rechange quand c'est nécessaire : journée de pluie et changements de saisons.
 - Le port du legging doit être accompagné d'un chandail mi-cuisse.
 - Le port des bottes est obligatoire, il est demandé de respecter les consignes de la direction durant la période hivernale.
 - Pour la sécurité et l'hygiène des élèves lors des cours d'éducation physique, le port du costume (short ou pantalon de sport et souliers de course) est obligatoire et les bijoux sont interdits. De plus, les cheveux doivent être attachés.

Voyage

Nous constatons que de plus en plus de familles partent en vacances à différents moments de l'année. Souvent, des parents demandent aux titulaires de fournir devoirs, leçons, travaux faits en classe et parfois même de la récupération au retour. Ainsi, il nous apparaît important d'établir une pratique à cet égard bien que nous respectons votre décision de prendre un temps de pause qui n'est pas prévu au calendrier scolaire.

Dorénavant, au retour d'un voyage, l'enfant recevra son plan de travail habituel et pourra compléter ses travaux et faire l'étude nécessaire, et ce, sous la supervision des parents. Toutefois, le titulaire n'est pas tenu de fournir le travail à l'avance à l'enfant.

Vous comprendrez que nous avons à cœur la réussite de tous nos élèves, mais nous devons cependant, pour assurer un fonctionnement efficace, fixer certaines limites.

Merci de votre collaboration.

Annexe II

Violence et intimidation

Aucun acte de violence ou d'intimidation ne sera toléré.

Définitions des termes :

Violence : Toute manifestation de force (de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle), exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique, à ses droits ou à ses biens (L.I.P. art. 13.3).

Intimidation : Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou isoler.

L'intimidation est une forme de violence.

Voici donc les 4 critères qui doivent être présents afin d'identifier une situation comme étant de l'intimidation.

- 1- Il doit y avoir des gestes négatifs **répétitifs et constants** contre la victime. Il peut y avoir des gestes de violence isolés (ex : bataille), mais s'il n'y a pas de répétition, on ne parle pas d'intimidation. Toutefois, il est important d'intervenir.
- 2- Il doit y avoir un déséquilibre de force entre la victime et l'intimidateur créant une inégalité des pouvoirs, que ce soit réel ou perçu.
- 3- Il doit y avoir une différence dans les émotions ressenties par l'intimidateur et par la victime. L'intimidateur retire du plaisir, tandis que la victime vit de la peur, de la honte, etc.
- 4- Il doit y avoir une intention de faire du tort ou non. L'intimidateur et ses complices sont conscients que les gestes sont blessants.

Aide-mémoire pour l'élève témoin de violence ou d'intimidation

- 1- Signaler (dénoncer) l'événement à un adulte de confiance.
- 2- Apporter son soutien à la victime qui, bien souvent, est en grande détresse et a besoin d'être épaulée.
- 3- Intervenir (s'il s'en sent capable) de façon pacifique auprès de l'intimidateur en lui disant de cesser ses gestes. Il peut faire ce genre d'intervention seul ou avec des amis.

Sites web :

- Pour un milieu sain et sécuritaire: <http://sainetsecuritaire.csaffluents.qc.ca>
- L'intimidation c'est la violence, des pistes pour les parents : <http://www.csaffluents.qc.ca/spip.php?article904>
- Sites pour les jeunes : www.jeunessejecoute.ca www.teljeunes.com

Annexe III

École Valmont-sur-Parc

2021-2022

Billet de retard

Date : _____

a.m.

p.m.

Nom de l'élève : _____ groupe : _____

Après trois (3) retards, l'élève devra reprendre le temps perdu lors d'une retenue d'une durée de 30 minutes.

Signature de la personne ayant émis cet avis

Signature des parents

Annexe IV

**Lorsque j'ai un conflit avec une ou plusieurs personnes,
voici ce que je dois faire :**

JE VIS UN CONFLIT?

(Désaccord ou affrontement occasionnel entre 2 personnes qui vivent les mêmes émotions et qui sont de forces égales)

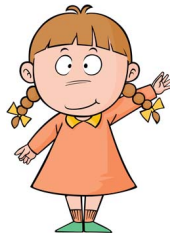
OUI



1. SE CALMER

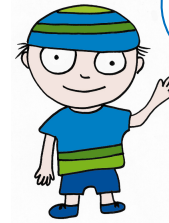
Respirer, m'isoler : faire un temps d'arrêt entre les deux personnes pour être en état de se parler calmement.

Moi ...
Je ...



2. SE PARLER

→ Je me sens ...
→ Parce que ...
→ J'aimerais ...

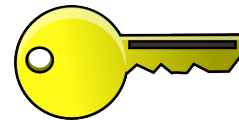


Moi ...
Je ...

3. CHERCHER UNE SOLUTION

Regarde parmi les clés :

- ❖ Écouter et parler chacun son tour.
- ❖ S'éloigner pour se calmer.
- ❖ Faire un compromis.
- ❖ Partager
- ❖ Choisir au hasard.
- ❖ ...



4. CHOISIR UNE SOLUTION

Les 2 personnes concernées doivent être d'accord avec la solution choisie.



CONFLIT RÉGLÉ ?



Oui? Bravo !

Non? Demande de l'aide à un adulte !

Annexe V

PRATIQUE D'UTILISATION D'INTERNET COMME OUTIL PÉDAGOGIQUE PAR LES ÉLÈVES

But

Permettre aux élèves l'accès à Internet par le réseau télématique de la Commission scolaire.

Objectif visé

Internet représente un outil servant à supporter les activités pédagogiques, afin de réaliser la mission éducative.

Protocole

La Commission scolaire assure l'accès à Internet avec son réseau télématique, entre autres, pour les éléments suivants :

- serveur de courrier électronique : serveur qui permet l'échange des courriels;
- serveur Web : serveur qui permet d'accéder à de l'information sur Internet;
- serveur de nouvelles : serveur qui permet d'accéder à des conférences;
- serveur FTP : serveur qui permet de transférer des fichiers.

Code d'éthique

Le code d'éthique suivant est composé des règles d'utilisation du réseau télématique de la CSA. Le non-respect de ces règles peut entraîner l'annulation du privilège d'accès au réseau ou un suivi approprié aux règles de conduite de l'école Valmont sur Parc.

Règles d'utilisation des services télématiques

- **Usage du réseau télématique**
L'usage du réseau se fait en accord avec la mission éducative de la Commission scolaire. Aucun usage commercial n'est permis.
- **Contenus d'information**
L'utilisation illicite du réseau télématique de la Commission scolaire est interdite et, le cas échéant, elle doit être déclarée à la direction de l'unité administrative. Le terme «utilisation illicite» désigne l'envoi ou la réception d'un contenu d'information de nature haineuse, indécente, pornographique ou illégale. Aucune installation de logiciel n'est permise sans l'accord préalable d'un responsable autorisé.
- **Accès au réseau télématique**
L'utilisation du réseau télématique de la CSA afin d'accéder à Internet doit se faire sous la surveillance d'une personne responsable.
- **Privilèges**
L'accès au réseau télématique de la Commission scolaire est un privilège, dans la majorité des cas, et non un droit. Cet accès peut être révoqué en tout temps en raison d'une utilisation inappropriée ou abusive.

Dans les communications, les consignes suivantes doivent être respectées :

- ❑ **La politesse est toujours de rigueur**
Ne jamais utiliser un ton excessif dans le contenu d'une communication.

- ❑ **Utilisez un langage décent**
 Vos communications sont identifiées au nom de votre école et de la Commission scolaire et, à ce titre, doivent posséder un langage convenable. Il est interdit d'employer des jurons ou des expressions vulgaires, menaçantes ou discriminatoires dans vos communications.
- ❑ **Respectez la vie privée**
 Respectez la confidentialité de certains renseignements. Avant de transmettre ou de diffuser des renseignements personnels (numéro de téléphone privé, adresse personnelle) à d'autres personnes, assurez-vous de leur consentement.
- ❑ **Confidentialité du courrier électronique**
 Soyez conscient que la confidentialité du courrier électronique sur le réseau Internet ne peut être garantie.
- ❑ **Intégrité du réseau télématique**
 Il est interdit de poser des actions sur le réseau télématique de la Commission scolaire de nature à compromettre son intégrité (vandalisme) ou celle de réseaux extérieurs auxquels est rattaché le réseau de la Commission scolaire (hacking).
- **La sécurité**
 Il est interdit d'utiliser le code d'accès de quelqu'un d'autre de même que d'utiliser un autre code de courriel que le sien. L'utilisatrice et l'utilisateur sont responsables de leur code d'accès et mot de passe lorsqu'utilisé.
- **Vandalisme**
 Tout acte de vandalisme entraînera l'annulation du privilège d'accès au réseau de la Commission scolaire. Le vandalisme informatique se définit comme tout acte visant à détruire ou porter atteinte à l'intégrité des données des autres utilisateurs, des ressources informatiques ou des données d'autres organismes.

[] **Primaire**

Mon enseignant m'a expliqué et j'ai compris le code d'éthique auquel sont soumis les utilisateurs de la Commission scolaire et je m'engage à respecter ce code d'éthique.

Élève : _____

Signature : _____

Établissement : _____

Niveau : _____

Signature du parent ou tuteur : _____ Date : _____

Année scolaire 2021-2022

Autorisation d'utilisation de photos, d'enregistrements audio et vidéo,
de renseignements personnels ou de production d'élèves

Identification de l'élève	
Nom :	_____
Prénom :	_____
Groupe :	_____
École-Valmont-sur-Parc, 1155, boulevard Basile-Routhier, Repentigny J5Y 0L3	

Dans le cadre du développement de projets pédagogiques et dans un objectif d'information, de promotion et de partage de connaissances, votre enfant participera à une activité. À ce titre des photos, des enregistrements audio ou vidéo et des productions d'élèves peuvent être échangés.

Ces éléments peuvent être intégrés à des documents produits par les groupes impliqués ou par les écoles impliquées et servir à l'élaboration de projets multimédias incluant ceux qui sont accessibles via l'Internet.

Dans ce contexte, j'accepte que le matériel ou l'information décrite sur cette lettre soient utilisés à cette fin.

Par la présente, je renonce à toute forme de rémunération ainsi qu'à tout recours ou poursuite de quelque nature que ce soit contre la Commission scolaire des Affluents ou l'école.

En foi de quoi j'ai signé,

Signature du parent ou du tuteur

Date : _____

École Valmont-sur-Parc
RÈGLES DE VIE
CONTRAT D'ENGAGEMENT

ENGAGEMENT DE L'ÉLÈVE

Moi, _____
Nom de l'élève

Je comprends les règles de vie communes du primaire de l'École Valmont-sur-Parc et je m'engage à les respecter de même que celles qui touchent l'utilisation de l'Internet.

Signature de l'élève : _____ Date : _____

ENGAGEMENT DES PARENTS

Nous, parents de _____
Nom de l'élève

attestons avoir pris connaissance des règles de vie communes du primaire de l'école Valmont-sur-Parc et en comprendre les exigences.

Nous nous engageons à collaborer avec l'école pour la supporter dans les différentes mesures qui seront prises auprès de notre enfant pour s'assurer qu'il (elle) respecte ces règles.

Signature des parents : _____ Date : _____